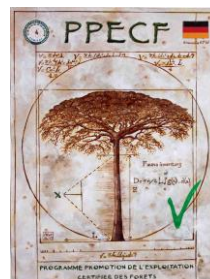


PROGRAMME " PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS

Formulaire de demande de Co-financement A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	Forest Stewardship Council (FSC)
Nom du contact	George Akwah Coordinateur pour le Bassin du Congo, FSC Afrique [Chef de projet]. Mark Smith Directeur exécutif, FSC Investments & Partnerships (I&P) [Demandeur du projet]
Adresse	FSC Afrique Résidence Triton 1, Quartier Tahiti/CES, Libreville, Gabon FSC I&P 600 First Ave Suite 445 Seattle, Washington 98104 USA https://investments-partnerships.fsc.org
Téléphone	+241 0 66 00 57 96 [FSC Afrique] +1 (360) 797-9073 [FSC I&P]
Fax :	
Courrier électronique :	George Akwah : g.akwah@fsc.org Mark Smith : m.smith@fsc.org

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSÉE

Donner toute leur valeur aux forêts du bassin du Congo avec leurs services écosystémiques FSC

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

FSC Investments & Partnerships (FSC I&P) est une organisation caritative de droit américain enregistrée dont le statut juridique est fondé sur la section 501(c)3 du Code des droits des États-Unis (avec pour Identification Fédérale 81-3385811, numéro d'enregistrement à Washington 604-018-419) ayant pour rôle la coordination des efforts nécessaires du réseau mondial FSC en matière de mobilisation des financements et de développement de partenariats stratégiques. Le FSC I&P promeut une gestion des forêts du monde adaptée environnementalement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable. Cette mission s'aligne sur le FSC, son réseau de

bureaux et d'autres organisations. Nous nous engageons dans des partenariats dont les priorités s'accordent avec la mission du FSC en vue de soutenir la conception de programmes ; la mise en place de fonds ; de faire des dons et octroyer des subventions. Le FSC I&P s'est imposé comme un centre d'excellence et pôle central de financement pour parvenir à financer différentes entités juridiques du réseau FSC afin de réaliser des programmes fructueux.

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	RÉGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
Gabon	A déterminer	Rougier Gabon
Gabon	Haut Ogooué et Ogooué Lolo	CEB-Precious Woods
République du Congo (Brazzaville)	Nord Shanga	Industrie Forestier d'Ouessou (IFO)

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, DEMANDE DE FINANCEMENT

Date début	Date fin	du 01 / 08 / 2021 au 30 / 09 / 2024
Durée	38 mois	
Budget estimé	€ 431,300	
Financement demandé	€ 246,250	

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Les standards de base du FSC requiert que les gestionnaires des forêts sauvegardent les services écosystémiques tout en assurant l'accès des communautés locales aux bénéfices résultants de la gestion forestières. Le FSC reconnaît cinq catégories de services écosystémiques fournis par les forêts certifiées : la conservation de la biodiversité (ES1), la séquestration et le stockage du carbone (ES2), les services liés aux ressources en eau (ES3), la conservation des sols (ES4) et les services récréatifs (ES5). Les normes de gestion forestière du FSC exigent des gestionnaires des forêts qu'ils prennent des mesures pour protéger ces services. Ainsi, ces gestionnaires certifiés jouent déjà un rôle important dans la protection et la gestion des services écosystémiques au sein de leurs forêts. Afin de permettre la reconnaissance de cela, en mai 2018, le FSC a introduit un module optionnel pour les détenteurs de certificats FM, appelé la [Procédure pour les services écosystémiques](#) (FSC PRO-30-006). Cet outil offre de multiples avantages, en complément des normes nationales de gestion forestière du FSC :

- Un **cadre pour démontrer explicitement** les avantages des activités de gestion sur les services écosystémiques
- Une approche **comparable aux** niveaux national et international
- Une **Visibilité des** actions du gestionnaire (compréhension, démonstration)
- Des **indicateurs de suivi** quantifiés, précis et adaptés à chaque service
- Un outil opérationnel pour **mettre en relation les forestiers et les investisseurs**

L'outil renforce ainsi la capacité des détenteurs de certificats à communiquer et à revendiquer des avantages pour la société à un moment où de nombreuses parties prenantes accordent une attention croissante à ces questions. Les détenteurs de certificats FSC existants dans le bassin du Congo ont exprimé un vif intérêt pour l'utilisation de la nouvelle procédure des services écosystémiques du FSC afin de développer de nouvelles sources de revenus et d'améliorer leur réputation auprès du public sur des marchés clés tels que l'UE.

Le présent projet introduira la Procédure des Services Écosystémiques de FSC ([FSC PRO-30-006](#)) dans le Bassin du Congo, cela à travers son application-pilot dans trois concessions. Le projet évaluera comment la procédure s'intègre globalement dans le contexte du bassin du Congo et la faisabilité de sa mise en œuvre à une plus grande échelle au Gabon, en République du Congo et au Cameroun. Enfin, le projet testera l'intérêt des marchés de l'UE à reconnaître ces services, à travers une déclaration « services écosystémiques » en annexe des audits de surveillance, soit par des accords de parrainage, soit par des investissements d'impact.

Les objectifs du projet sont les suivants :

1. Tester la Procédure des Services Écosystémiques ([FSC PRO-30-006](#)) dans deux concessions dans au moins deux pays différents du bassin du Congo, couvrant au moins deux services écosystémiques différents (carbone, biodiversité, protection des bassins versants).
2. Évaluer les opportunités et contraintes (conceptuelles, techniques, légales, institutionnelles, administratives, et en ressources et capacités) liées la mise en œuvre de la FSC PRO-30-006, ainsi qu'en lien avec l'accès des communautés aux bénéfices supplémentaires générés par les concessionnaires par l'entremise des mécanismes établis dans les cahiers de charges des companies forestières assurer des bénéfices au communauté et des contributions au développement socioéconomique local.
3. Développer des manuels et des outils adaptés au contexte du Bassin du Congo pour une mise en œuvre clé en main de la Procédure qui facilitera sa répliation dans d'autres concessions, à l'occasion des prochains audits de surveillance ;
4. Tester les meilleures façons de communiquer et de commercialiser les déclarations de services écosystémiques auprès de sponsors, investisseurs et autres parties prenantes potentiels.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

La nouvelle procédure du FSC sur les services écosystémiques permet aux gestionnaires de forêts de faire des déclarations vérifiées sur les services environnementaux qu'ils fournissent aux services écosystémiques, avec le logo du FSC. Cela permet aux gestionnaires de forêts d'améliorer leur image publique (communications publiques, gestion des risques de réputation, RSE), d'accéder à de nouveaux investisseurs sensibles à la lutte contre le changement climatique, et de la biodiversité, et de monétiser les services qu'ils fournissent. Cela peut se faire par le biais d'accords de parrainage pour lesquels la demande augmente en parallèle à des urgences liées au changement climatique et à la biodiversité dans le discours international. Les concessionnaires certifiés FSC opérant dans le Bassin du Congo ont vu là une opportunité stratégique de développer un potentiel de nouvelles sources de revenus et d'améliorer leur rentabilité, qui pourraient en outre, être renforcés par la mise en place d'une fiscalité forestière dégressive liée au niveau de gestion durable de la ressource. Ces deux incitants devraient encourager les entreprises à adopter la certification FSC, ce qui apportera des avantages environnementaux positifs dans une des plus vastes zones forestières mondiale.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Actuellement, six concessionnaires certifiés FSC opèrent dans trois pays du bassin du Congo. Ensemble, ils gèrent ~5,4 millions d'hectares de forêt tropicale naturelle, soit <10% de la forêt affectée à la production de bois dans ces trois pays. Le gouvernement gabonais devrait bientôt exiger la mise en œuvre d'une version de la méthode RIL-C pour minimiser les émissions de carbone des opérations d'exploitation forestière dans les concessions ; les concessionnaires certifiés FSC auront donc la possibilité de quantifier leurs contributions individuelles à la stratégie de réduction des émissions de carbone du gouvernement gabonais en utilisant la procédure des services écosystémiques du FSC, inclusive du RIL-C. Par ailleurs, tous les concessionnaires certifiés FSC ont mis en œuvre des projets de surveillance de la biodiversité avec des ONG environnementales comme le WWF et le WCS, qui pourraient être également reconnus par la procédure des services écosystémiques. La Procédure SE peut également valider les services de protection des bassins versants et le lien avec le cycle hydrologique à l'échelle continentale, voire aussi des services primordiaux de grande échelle, tels la dynamique des « rivières volantes » dont dépend toute la pluviométrie de toute la zone intertropicale.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

L'objectif de ce projet est d'introduire l'utilisation de la nouvelle procédure Services Écosystémiques de FSC ([FSC PRO-30-006](#)) dans le contexte du Bassin du Congo, et d'étudier le potentiel plus large de cette procédure pour fournir de nouvelles sources de revenus aux concessionnaires certifiés FSC dans la région. Le projet a les objectifs spécifiques suivants :

1. Tester la procédure des services écosystémiques du FSC dans au moins deux concessions dans au moins deux pays du bassin du Congo, couvrant au moins deux services écosystémiques différents (carbone, biodiversité, protection des bassins versants), sélectionnés en fonction des priorités des détenteurs de certificat ;
2. Évaluer les opportunités et contraintes (conceptuelles, techniques, légales, institutionnelles, administratives, et en ressources et capacités) liées la mise en œuvre de la [FSC PRO-30-006](#), ainsi qu'en lien avec l'accès des communautés aux bénéfices supplémentaires générés par le

- cessionnaires par l'entremise mécanismes établis dans les cahiers de charges des companies forestières en matière de contribution au développement socioéconomique local.
3. Développer des manuels et outils adaptés au contexte du Bassin du Congo pour une mise en œuvre pratique de la procédure de façon à la reproduire dans d'autres concessions.
 4. Tester les meilleurs moyens de documenter, communiquer et de valoriser les impacts positifs des concessionnaires sur les SE auprès des sponsors, investisseurs et autres parties prenantes potentiels, cela à travers :
 - a. L'élaboration et mise en œuvre du plan de marketing ;
 - b. La transformation du site web de promotion des SE <https://investeerinbos.fsc.nl/> en une plateforme internationale et sa traduction en français ;
 - c. La production des outils de promotion pour chaque projet pilote ;
 - d. La promotion des SE auprès des entreprises, des distributeurs et des investisseurs en Europe et en tirant profit, plus largement et dans la mesure du possible, des liens historiques existant entre la France et le Bassin du Congo, notamment la [stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée](#) (SNDI) ;
 - e. L'acquisition des certificats des SE par des investisseurs or des bailleurs de fonds ; et
 - f. La documentation des meilleures pratiques/leçons apprises.

La mise en œuvre réussie de la Procédure des services écosystémiques par les entreprises pourrait introduire une nouvelle source de revenus (ou à tout le moins, un gain d'image) pour les détenteurs de certificats, permettant ainsi d'améliorer aussi bien leur rentabilité et viabilité économique que leur capacité à offrir des bénéfices multiformes aux communautés riveraines des forêts du Bassin du Congo. Cela encourageraient ainsi d'autres entreprises à devenir certifiées FSC, vu les avantages que la certification FSC pourraient leur générer. Les bénéfices envisagés pour les communautés seraient à la fois financiers (y compris les financements supplémentaire des concessionnaires pour le développement communautaire) et non financiers (ex. disponibilité et accès intergénérationnels aux différents services écosystémiques qui constituent un capital naturel essentiel pour la subsistance et le bien-être des populations), ainsi la pleine participation à la prise de décision de gestion forestière.

10. BENEFICIAIRES ET PRENANTES DE PARTIES (400 mots maximum)

Les bénéficiaires directs:

1. Les détenteurs de certificats pour lesquels la [FSC PRO-30-006](#) constituerait une nouvelle source de revenus (ou un gain significatif d'image) ;
2. D'autres concessionnaires du Bassin du Congo –tous en manifestant déjà un intérêt – qui bénéficieront des protocoles FSC de valorisation des SE pour avancer rapidement vers la mise en œuvre de la [FSC PRO-30-006](#) dans leurs concessions;
3. Les communautés locales dont la base des bénéfices, en termes de redevances forestières reçues et des contributions au développement communautaire, va certainement s'accroître du fait des des revenus supplémentaires générés par les concessionnaires du fait de la vente attendue des SE. En effet, le mécanisme de certification FSC offre des meilleures garanties d'accès direct des communautés riveraines à des bénéfices durables résultant de l'exploitation des concessions forestières. Des études du CIFOR et d'autres institutions montrent des différences significatives entre le bien-être des populations riveraines des concessions forestières certifiées FSC et celui des concessions non-certifiées.
4. Les sponsors et investisseurs intéressés par les impacts des concessionnaires sur les SE qui pourront soutenir le déploiement de la [FSC PRO-30-006](#) dans le deuxième plus grand massif forestier tropical du monde.
5. Le FSC qui obtiendra de meilleures données sur l'impact de la certification FSC dans les forêts tropicales afin de mieux promouvoir la certification FSC.

Bénéficiaires indirects:

1. Les négociants et utilisateurs de bois tropicaux certifiés du Bassin du Congo qui pourront ainsi associer les déclarations de SE à leurs produits, et accéder à de fournisseurs plus stables financièrement;
2. ATIBT - la campagne *Fair & Precious* pourra utiliser les résultats des SE des concessionnaires pour promouvoir le bois tropical du Bassin du Congo issu des forêts gérées durablement ;
3. Les organismes certificateurs qui auront la possibilité de se déployer dans de nouveaux secteurs d'activité ;
4. Les ministères des forêts qui pourront explorer les possibilités offertes par les marchés des SE ;
5. Les citoyens du monde grâce à l'atténuation du changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Les acteurs de l'intervention sont :

1. COMIFAC, à travers le Groupe de Travail sur la Gouvernance Forestière;
2. Entreprises du secteur privé engagées dans la foresterie responsable dans le;
3. Le secteur privé en Europe importateur des produits certifiés de la zone COMIFAC ;
4. Organismes de certification accrédités pour la sous-région ;
5. Les ONG environnementales, dont TNC, WWF et WCS ;
6. Les agences nationales en charge des forêts ;
7. L'ATIBT.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRÉ D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

L'intervention s'inscrit dans une démarche d'éco-certification, puisqu'elle soutient directement le FSC qui met en œuvre le seul système de certification forestière promu par des ONG internationales pour la gestion durable des forêts de production du Bassin du Congo. Les principes et critères du FSC adhèrent à des critères environnementaux et sociaux strictes qui équilibrent les besoins de toutes les parties prenantes afin de garantir que les forêts restent saines et économiquement productives pour les générations à venir.

L'intervention permettra de mieux faire connaître le FSC dans la région, en démontrant la capacité du FSC et des détenteurs de certificats FSC à contribuer concrètement à des objectifs environnementaux plus larges. Le projet renforcera également la crédibilité des détenteurs de certificats FSC dans le Bassin du Congo, en incitant d'autres concessionnaires forestiers à poursuivre la certification FSC. Il permettra de redynamiser le processus d'éco-certification parmi les gestionnaires forestiers qui hésitent à s'engager effectivement dans un processus certification FSC par crainte de ne pas obtenir un retour sur investissement suffisant comparés aux coûts engendrés.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

Ce projet vise spécifiquement les objectifs suivants du PPEFC :

- R2.1 en encourageant l'adoption de la RIL-C et en formant les entreprises sur la manière dont les impacts positifs en matière de carbone peuvent être démontrés et commercialisés par le biais de la procédure des services écosystémiques du FSC ;

- R2.2/2.3 en encourageant la protection de la biodiversité et en formant les entreprises sur la manière dont les avantages de celle-ci peuvent être démontrés et commercialisés par le biais de la procédure des services écosystémiques du FSC ;
- R2.5 en travaillant avec les organismes de certification pour développer la capacité des auditeurs locaux à évaluer les demandes dans le cadre de la nouvelle procédure relative aux services écosystémiques ;
- R2.6 en soutenant l'adaptation de la nouvelle procédure des services écosystémiques du FSC au contexte du bassin du Congo ;
- R3.2 en aidant les entreprises à communiquer sur les impacts positifs des services écosystémiques qu'elles fournissent, aussi bien au bénéfice de l'environnement que pour les communautés locales.

13. HYPOTHÈSES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Les principaux risques sont les suivants :

- Il est difficile pour les concessionnaires de trouver des sponsors ou des investisseurs pour les impacts des services écosystémiques qu'ils sont en mesure de démontrer, et les avantages se limitent à la réduction du risque de réputation - le FSC Bassin du Congo atténuera ce problème en travaillant avec le FSC Pays-Bas, le FSC France et d'autres partenaires internationaux pour identifier les meilleures opportunités de marché et mettre en relation les concessionnaires avec les "acheteurs" de services écosystémiques ;
- Les cadres réglementaires des pays d'exploitation (Gabon, République du Congo et Cameroun) rendent difficile l'obtention de parrainage par les concessionnaires pour les bénéfices des services écosystémiques qu'ils fournissent (plus probablement en carbone qu'en biodiversité ou en protection des bassins versants) - le FSC atténuera cette difficulté en consultant régulièrement les gouvernements du bassin du Congo, en évaluant les obstacles réglementaires, en explorant les possibilités de modifications des politiques qui favoriseraient la gestion active des services écosystémiques par les concessionnaires et en assurant la liaison avec d'autres parties prenantes intéressées telles que le WCS, le TNC et le WWF ;
- La capacité de mise en œuvre de la Procédure relative aux services écosystémiques du FSC dans le Bassin du Congo est limitée - le FSC atténuera ce problème en adaptant au mieux les modules au contexte régional et en les rendant faciles à reproduire dans d'autres concessions, et en évaluant les besoins en capacités pour une mise en œuvre plus large de la Procédure relative aux services écosystémiques dans les pays d'exploitation.

14. BUDGET DETAILLE DE L'INTERVENTION

Veillez fournir un budget détaillé du projet au format Microsoft Excel (**annexe III du modèle de Convention**) et le joindre à cette candidature. Lorsqu'une partie des fonds du projet sera issue d'une autre entité que PPECF, veuillez-vous assurer que ces contributions sont clairement identifiées et imputées. Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les catégories de budget. **Le budget doit impérativement être libellé en EURO**

15. CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Veillez démontrer à l'aide de **l'annexe VIII** que l'intervention s'inscrit bien dans le cadre logique du Programme tel que présenté à l'annexe IX.

CHECKLIST avant envoi à l'adresse email [*ppecf.comifac@gmail.com*](mailto:ppecf.comifac@gmail.com)

Avant d'envoyer votre proposition, veuillez vérifier que votre demande est complète en contrôlant les points suivants :

- Le formulaire (annexe I) de demande et ses annexes (III et VIII) sont complets et remplis conformément aux instructions fournies dans le formulaire de demande.
- Le formulaire de demande (Annexe I) et les annexes (III et VIII) appropriées sont soumis en version électronique (sur format word et excel exclusivement).
- Les trois annexes (I, III et VIII) sont rédigées en français.
- Le budget et les sources de financement escomptées éventuelles sont présentées selon le format du formulaire de demande (annexe III) et libellés en Euros (€).
- Les informations fournies dans le cadre logique de l'intervention (annexe VIII) sont présentées de manière claire et suffisamment détaillées pour faciliter une gestion et un contrôle efficaces du Programme et l'établissement de rapports d'avancement.
- La Charte du Programme (annexe II) applicable au contrat a été étudiée avec attention, si bien qu'avant de s'engager dans la préparation de l'Intervention, votre organisation est informée de ses droits et obligations dans le cas où votre proposition satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation administrative et technique et où un contrat est proposé à votre organisation.

ANNEXE : MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE

- Nous souhaiterions un document beaucoup plus complet d'un point de vue méthodologique, qui fournisse un historique des principales étapes déjà franchies, tout en indiquant clairement le cadre logique de l'intervention à venir. Ce dernier doit ensuite être traduit en une feuille de route à suivre (objectifs, sous-objectifs, résultats attendus, indicateurs, etc. ;)

- Cette feuille de route doit être séquencée chronologiquement, en mentionnant les étapes clés, auxquelles sont rattachées les activités et les résultats réalisables à atteindre ;

- Pour une bonne compréhension de la feuille de route, toutes les activités remplies doivent être répertoriées dans un tableau à cinq colonnes (description de l'action et des sous-actions, chef de file, soutien, budget, cofinancement PPECF).

Mesures prises à ce jour

1. Procédure des services écosystémiques FSC publiée en mai 2018.
2. Premier certificat de services écosystémiques délivré le 27 février 2019.
3. Responsable du développement commercial des services écosystémiques recruté par FSC Pays-Bas en novembre 2018.
4. Site web de promotion des services écosystémiques <https://investeerinbos.fsc.nl/> développé par FSC Pays-Bas, lancé en mai 2020.
5. Quatre parrainages pour les services écosystémiques obtenus par le FSC Pays-Bas :
 - a. De belles tasses - Initiative de conservation et de développement de Mpingo en Tanzanie - mars 2019
 - b. VolkerWessels - Unie van Bosgroepen - Sept 2019
 - c. VolkerInfra - Unie van Bosgroepen - Février 2020
 - d. Inproba - TBI - PT Ratah Timber Indonesia - Mar 2021
6. Trois projets pilotes de SE validés dans les forêts françaises à fin 2020.
7. Témoignage vidéo de forestiers et d'investisseurs français sur leur engagement dans les services SE fin 2020.
8. Formation sur la procédure des services écosystémiques du FSC pour les parties prenantes du bassin du Congo en juin 2020.
9. Facilitation des contacts entre les détenteurs de certificats FSC et un nouveau fonds d'investissement basé sur la nature mis en place par HSBC, Pollination Group en 2020.
10. Discussions avec les détenteurs de certificats FSC dans le Bassin du Congo pour clarifier l'intérêt de collaborer à la mise en œuvre pilote de la Procédure des Services Écosystémiques du FSC dans le bassin du Congo dans le cadre du présent projet - janvier et février 2021.
 - a. La CEB Precious Woods a marqué son intérêt pour tester les revendications sur le carbone (RIL-C) et la biodiversité au Gabon.
 - b. Rougier Gabon a manifesté son intérêt pour tester une approche de revendication le carbone (RIL-C), la biodiversité (en se focalisant sur les espèces emblématiques des grandes mammifères) et la protection des bassins versants au Gabon.
 - c. Interholco a indiqué qu'elle souhaiterait tester les revendications sur le carbone (RIL-C) et la biodiversité (gorilles, chimpanzés, éléphants, panthères et sitatungas) en République du Congo.

Théorie du changement

La nouvelle procédure du FSC relative aux services écosystémiques permet aux gestionnaires de forêts de faire des déclarations vérifiées sur l'impact positif qu'ils ont sur divers services écosystémiques, avec le logo du FSC. Cela permet aux gestionnaires des

forêts d'améliorer leur image publique (communications publiques, gestion des risques de réputation, RSE), d'accéder à de nouveaux investisseurs axés sur les impacts du carbone et de la biodiversité, et de monétiser les services qu'ils fournissent par le biais d'accords de parrainage pour lesquels la demande augmente avec l'importance croissante des urgences liées au changement climatique et à la biodiversité dans le discours international. La monétisation de cette manière permettrait aux forestiers de recevoir des fonds pour leurs actions de gestion forestière d'intérêt général qui ne bénéficient pas encore de rémunération à ce stade. Actuellement, seul les produits dérivés du bois peuvent être valorisés économiquement avec le risque d'intensification de gestion que cela peut entraîner. Dans le cas du Bassin du Congo où les HVC (Hautes Valeurs de Conservation) et les IFL (Intact Forest Landscapes – Paysages Forestiers Intacts) représentent des zones importantes, ces nouvelles sources de revenus potentielles pourraient être encore plus importantes pour les modèles économiques des forestiers.

L'accès aux paiements pour les services écosystémiques a été identifié comme une opportunité stratégique par les concessionnaires certifiés FSC opérant dans le Bassin du Congo pour développer de nouvelles sources de revenus et améliorer leur rentabilité qui s'est réduite ces dernières années à mesure qu'ils ont assumé des responsabilités supplémentaires et que l'environnement commercial s'est durci. Le succès aidera les entreprises à relever les défis de la réforme de leurs modèles d'entreprise en évoluant du modèle traditionnel typique d'exploitation du bois vers l'aménagement et la gestion holistique des forêts ; cela incitera également les entreprises à adopter la certification FSC, ce qui apportera des avantages environnementaux et sociaux positifs sur une plus grande étendue de la zone forestière.

Si l'on comptait sur les seules ressources des concessionnaires certifiés FSC du Bassin du Congo, nous pourrions nous attendre à ce qu'ils commencent progressivement à mettre en œuvre la procédure des services écosystémiques, mais avec pour conséquence une lente adoption et une plus grande incertitude parmi les parties prenantes quant à l'étendue des possibilités. Ce projet vise à stimuler une mise en œuvre plus rapide en subventionnant trois initiatives-pilote, en fournissant un soutien direct et une formation aux détenteurs de certificats, et en documentant les résultats afin que d'autres concessionnaires puissent plus facilement suivre, et à moindre coût, l'approche adoptée.

La Procédure des Services Ecosystémiques du FSC fournit un outil permettant aux concessionnaires forestiers de communiquer les impacts positifs qu'ils génèrent sur la base de données de suivi et de preuves claires. Dans un contexte de mauvaise presse dont des bois tropicaux font l'objet sur le marché européen, un tel outil de communication pourrait contribuer à rationaliser les discussions et à renforcer l'image des forêts gérées de manière responsable. Ce projet étudiera quel type de message et quels canaux de communication offrent le meilleur moyen de communiquer ces impacts positifs à la fois au grand public et aux principales parties prenantes.

Les parties prenantes les plus critiques seront celles qui sont prêtes à payer pour les impacts des services écosystémiques car, en fin de compte, c'est l'étendue de l'intérêt du marché (soit en parrainage direct, soit en investisseurs éthiques) qui conduira à l'adoption de la procédure des services écosystémiques du FSC. Ce projet cherche donc également à comprendre cet intérêt du marché et à déterminer la meilleure façon de l'exploiter. Notre expérience jusqu'à présent indique que les acheteurs ont besoin de propositions sur mesure élaborées en fonction de leurs intérêts particuliers plutôt que d'acheter des produits de commodité ; il s'agit là d'un facteur de différenciation important entre le modèle de parrainage applicable à la procédure relative aux services écosystémiques et les marchés de compensation volontaire des émissions de carbone. Il y a également un problème d'échelle : les acheteurs qui sont de petites entreprises ont tendance à se sentir plus à l'aise pour parrainer des fournisseurs de taille similaire (par exemple, la Mpingo Conservation &

Development Initiative, une ONG certifiée FSC en Tanzanie) que les grandes entreprises. Par conséquent, dans ce projet, nous ciblerons principalement les grandes entreprises qui se sentiraient à l'aise pour parrainer des concessionnaires commerciaux gérant de vastes étendues de forêt tropicale dans le Bassin du Congo.

Il est important de fournir un stimulus supplémentaire pour accélérer la mise en œuvre de la procédure relative aux services écosystémiques afin de résoudre le problème de l'enchaînement de l'offre et de la demande : il est difficile de promouvoir l'opportunité pour les promoteurs de la fourniture de services écosystémiques dans le Bassin du Congo s'il n'y a pas ou il y a que seulement un seul fournisseur de ce type. La mise en place de trois projets pilotes fournira aux équipes de marketing des services écosystémiques de FSC France et FSC Pays-Bas un matériel substantiel à promouvoir auprès des sponsors potentiels, et permettra d'essayer différentes approches pour présenter ces projets, en tirant les leçons au fur et à mesure.

Sur le terrain, nous voyons deux principaux obstacles potentiels à une mise en œuvre plus rapide et plus large de la procédure des services écosystémiques du FSC :

1. Manque de compétences locales et autres contraintes de capacité. Nous pensons que cela s'appliquerait moins à la mise en œuvre de projets autour de la protection de la biodiversité, sur lesquels les concessionnaires ont déjà travaillé avec des ONG internationales telles que le WWF, WCS et TNC, avec des techniciens expérimentés et compétents en matière de surveillance de la faune sauvage disponibles, mais serait beaucoup plus préoccupant pour les projets de séquestration du carbone et de protection des bassins versants qui peuvent être très techniques.
2. Les préoccupations des gouvernements concernant les concessionnaires qui vendent autre chose que des produits du bois provenant de leurs concessions. Cela reflète l'expérience du FSC ailleurs dans le monde, par exemple un détenteur de certificat indonésien pensait qu'il lui était légalement interdit d'obtenir un parrainage basé sur la séquestration du carbone. À l'heure actuelle, la procédure du FSC relative aux services écosystémiques permet aux détenteurs de certificats conformes de demander uniquement un parrainage pour les services écosystémiques qu'ils fournissent plutôt que de générer des crédits carbone à vendre sur les marchés volontaires du carbone. En l'absence d'une législation REDD+ clairement établie, cela serait probablement conforme à la plupart des accords de concession, mais cela n'empêcherait pas les gouvernements de s'inquiéter et de créer potentiellement des obstacles.

Ce projet cherchera à s'attaquer au premier de ces obstacles en évaluant les contraintes de capacité pour une adoption plus large des projets pilotes dans les pays de mise en œuvre. Le deuxième obstacle pourrait être exploré dans le cadre d'une future subvention du PPECF ou d'un autre projet.

Les détenteurs de certificats FSC se plaignent parfois de ne pas obtenir de leurs certificats une valeur aussi élevée qu'ils l'espéraient. Ensemble, les résultats de ce projet permettront d'accroître la valeur qu'ils obtiendront en étant certifiés FSC, en améliorant leurs modèles d'entreprise et en attirant davantage de concessionnaires vers la certification FSC.

Résultats escomptés

O1. Tester la procédure des services écosystémiques du FSC (FSC PRO-30-006) dans trois concessions dans au moins deux pays différents du bassin du Congo, couvrant au moins deux services écosystémiques différents (carbone, biodiversité, protection des bassins versants).

- 1.1. Évaluation initiale de la faisabilité de chacun des projets proposés.

- 1.2. Formation / coaching sur mesure par appels vidéo avec les concessionnaires sur les exigences particulières de la Procédure FSC des Services Écosystémiques, complétée par des visites sur le terrain si nécessaire.
- 1.3. Le premier audit d'une déclaration de services écosystémiques pourrait avoir lieu en année 1 et sera assisté par le personnel du FSC Bassin du Congo.
- 1.4. Trois projets de services écosystémiques mis en œuvre dans le bassin du Congo dans au moins deux pays différents, sélectionnés en fonction des priorités des détenteurs de certificats FSC.

1.4.1. Au moins un projet de séquestration de carbone mis en œuvre.

1.4.2. Au moins un projet de conservation de la biodiversité mis en œuvre.

(La faisabilité d'un projet de protection des bassins versants va être évaluée avant le début)

O2. Évaluer les contraintes dues à la limitation des ressources et des capacités techniques dans le secteur forestier du Bassin du Congo.

- 2.1. Liste des compétences nécessaires à la mise en œuvre de chaque projet pilote.
- 2.2. Trois évaluations nationales de la disponibilité des compétences pour mettre en œuvre des projets de services écosystémiques dans le bassin du Congo.
- 2.3. Estimation des besoins d'investissement pour reproduire les projets pilotes sur les services écosystémiques.
- 2.4. Enquête auprès des organismes de certification accrédités par le FSC afin de déterminer si des auditeurs sont disponibles pour réaliser des audits de projets de procédures de services écosystémiques.

O3. Développer des manuels et autres outils adaptés au contexte du Bassin du Congo pour une mise en œuvre clé en main de la procédure qui facilitera une reproduction facile dans d'autres concessions.

- 3.1. Un guide simplifié pour la mise en œuvre de projets de séquestration du carbone dans le bassin du Congo, suivant la méthode utilisée dans les projets pilotes.
- 3.2. Un guide simplifié pour la mise en œuvre de projets de conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo selon des méthodes similaires à celles utilisées dans les projets pilotes.
- 3.3. D'autres outils supplémentaires peuvent être utiles, par exemple des modèles de feuilles de calcul pour l'enregistrement des données sur le carbone ou des comptages d'espèces.

O4. Tester les meilleurs moyens de commercialiser les revendications de services écosystémiques auprès de sponsors, investisseurs et autres parties prenantes potentiels, notamment

- 4.1. Un plan de marketing des services écosystémiques FSC du Bassin du Congo sur les marchés européens, avec une longue liste d'au moins 50 clients-cible potentiels.
- 4.2. Le site web de promotion des services écosystémiques <https://investeerinbos.fsc.nl> a été transformé en une plateforme internationale et traduit en français.
- 4.3. Matériel promotionnel pour chaque projet pilote.

- 4.4. Promouvoir les services écosystémiques du FSC lors de deux événements à l'intention des investisseurs.
- 4.5. L'acquisition des certificats des SE par des investisseurs ou des bailleurs de fonds
- 4.5.1. Des propositions spécialement ciblées ont été préparées pour au moins 10 clients potentiels, en les mettant en relation avec des fournisseurs de demandes de SE du Bassin du Congo.
- 4.5.2. Ventes d'un montant total d'au moins 150 000 euros.
- 4.5.3. Au moins un acheteur correspondait à chaque concessionnaire pilote.
- 4.6. Rapport documentant les meilleures pratiques/leçons apprises dans la promotion en Europe Les services écosystémiques du FSC ont un impact sur les allégations générées dans les tropiques.

Allocation budgétaire aux activités

Code	Activité	Chef de file	Allocation budgétaire		
			PPECF	Match	Total
1	Pilotage ES PRO				
1.1	Évaluation de la faisabilité	FSC-CB	0	1 950	1 950
1.2	Coaching sur les exigences de l'ES PRO	FSC-CB	6 500	0	6 500
1.3	Premier audit de l'ES PRO dans le bassin du Congo	FSC-CB	14 250	3 750	18 000
1.4	Mettre en œuvre 3 projets pilotes	FSC-CB	28 750	75 000	103 750
2	Évaluer les contraintes de capacité				
2.1	Enquête sur les compétences disponibles dans chaque pays	FSC-CB	9 000	0	9 000
3	Développement de modules				
3.1	Module sur le carbone forestier	FSC-CB	22 750	0	22 750
3.2	Module sur la biodiversité	FSC-CB	6 000	0	6 000
3.3	3ème module optionnel	FSC-CB	3 000	0	3 000
4	Communiquer les résultats des EE et le développement du marché				
4.1	Élaborer un plan de marketing	FSC-FR	7 150	0	7 150
4.2	Transformer le site https://investeerinbos.fsc.nl/ en une plateforme internationale et le traduire en français	FSC-FR	3 650	3 250	6 900
4.3	Produire du matériel promotionnel sur chaque projet pilote	FSC-FR	30 000	0	30 000
4.4	Promouvoir les services écosystémiques auprès des entreprises, des distributeurs et des investisseurs en Europe et au-delà	FSC-NL	24 600	0	24 600
4.5	Acquisition pour l'établissement de correspondances pour les demandes ES	FSC-NL	28 400	0	28 400
4.6	Documentation des meilleures pratiques/leçons apprises	FSC-NL	5 200	0	5 200
5	Mise en œuvre opérationnelle				
5.1	Effectifs de base	FSC-CB	54 000	45 000	99 000
5.2	Surveillance de la gestion	FSC-CB	0	33 600	33 600
5.3	Coûts du bureau du bassin du Congo	FSC-CB	3 000	22 500	25 500
Total			246 250	185 050	431 300

Clé : FSC-CB = FSC Bureau du Bassin du Congo, FSC-FR = FSC France, FSC-NL = FSC Pays-Bas

4.5	Acquisition pour l'établissement de correspondances pour les demandes ES	FSC-NL												
4.6	Documentation des meilleures pratiques/leçons apprises	FSC-NL												
5 Mise en œuvre opérationnelle														
5.1	Effectifs de base	FSC-CB												
5.2	Surveillance de la gestion	FSC-CB												
5.3	Coûts du bureau du bassin du Congo	FSC-CB												

Aspects opérationnels du projet

De nombreux concessionnaires certifiés FSC dans le Bassin du Congo s'appuient, dans une certaine mesure, sur des consultants externes pour fournir une assistance spécialisée sur la manière de répondre aux normes FSC. Cependant, ces consultants externes sont coûteux, et ce coût dissuade les détenteurs non certifiés de rechercher la certification FSC. Avec ce projet, nous essayons de réduire certains de ces coûts en:

- Nous appuyant sur et renforçant l'expertise interne du FSC sur ces questions
- Produisant des manuels et autres outils accessibles au public qui peuvent être facilement suivis par d'autres concessionnaires pour mettre en œuvre des projets de services écosystémiques similaires

Ainsi, le projet n'envisage pas de recruter des consultants externes pour assurer sa réalisation dans les sites pilotes retenus par les détenteurs de certificats pour le carbone et la biodiversité. Plutôt, cette expertise sera fournie par le spécialiste technique des services écosystémiques du FSC France (Magali Rossi) et le conseiller en certification du FSC Congo Basin (Esteban Toja), tous deux très expérimentés. De même, les travaux de développement du marché seront dirigés par des experts du FSC Pays-Bas et du FSC France. Tous les travaux entrepris par FSC Afrique, FSC France et FSC Pays-Bas seront supervisés par les directeurs concernés. Cette supervision est importante pour assurer le contrôle qualité et l'alignement global avec la stratégie FSC, et implique un investissement en temps important. Le coût de cette supervision sera pris en charge par le FSC dans le cadre de notre contribution aux frais de réalisation du projet.